

L'amélioration des sols par inclusions rigides Retours d'expérience depuis ASIRI

Le point de vue de l'expert d'assurance

Socabat
Myriam Lucas



21 SEPT 2016

CFMS

SOMMAIRE

- Le rôle de l'expert
- Les limites des recommandations
- L'usage des recommandations vu par l'assureur
- Conclusion



21 SEPT 2016

CFMS

Le rôle de l'expert

- Etude des risques identifiés vis-à-vis de la stabilité et de l'impropriété à destination
- Auparavant on se fixait les règles
Les recommandations deviennent un référentiel
- Analyse des sinistres
 - Domaine d'emploi
 - Manque d'études géotechniques
 - Interfaces entre les différents intervenants lors de l'exécution



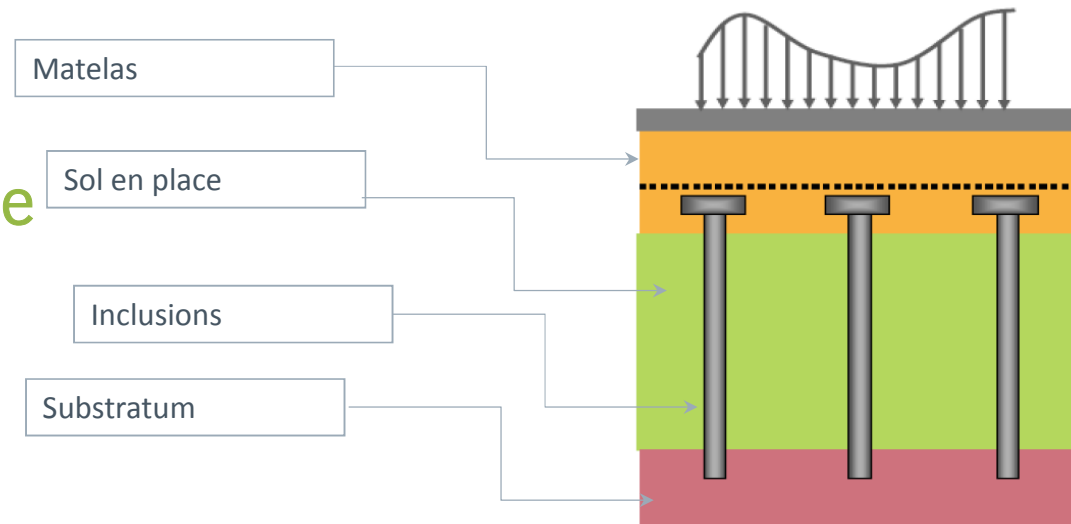
Le rôle de l'expert

- Système de fondations composite = **Inclusions** + **sol** + **matelas** + éléments de structure

Entreprise spécialisée

Entreprise de VRD

Entreprise de GO



- La conception doit être globale
- La MOE a un rôle prépondérant dans le suivi du projet



Le rôle de l'expert

- Promouvoir l'enchaînement des missions géotechniques
- Vérifier que
 - l'objectif de tassement est défini par la MOE
 - Le tassement résiduel est accepté par la MOA/MOE

Les limites des recommandations

- Ouvrages lourds
- Sols très compressibles, évolutifs
- Sollicitations dynamiques : fondations de machines
- Absence de matelas de répartition /fondations superficielles
- Armatures
- Insister sur le rôle des acteurs :
 - itérations successives en conception (Missions MOE, BET Géo et structures)
 - interfaces en exe et pour déterminer le dispositif le plus optimisé



Usage des recommandations

Côté MOA

- Associer à la norme NF P94500 de 2013
- Encore trop de manque d'études en amont, trop d'économie sur des missions de conception

Côte Entreprise

- Pratiques plus homogènes
- Prise de responsabilités / manque d'études amont
- Respect du domaine d'emploi



En conclusion

Le domaine d'emploi s'étend de plus en plus vers les ouvrages de bâtiment donc d'assurance obligatoire. Il faut poursuivre le travail initié par le projet ASIRI vers l'analyse de ces cas pratiques.

Le suivi des recommandations est un facteur positif pour l'assureur et son expert.